



Le SCoT au cœur de la stratégie de transition énergétique des Vosges Centrales

Rencontre Nationale TEPOS 27/10/2018



Plan de présentation

I. Contexte territorial

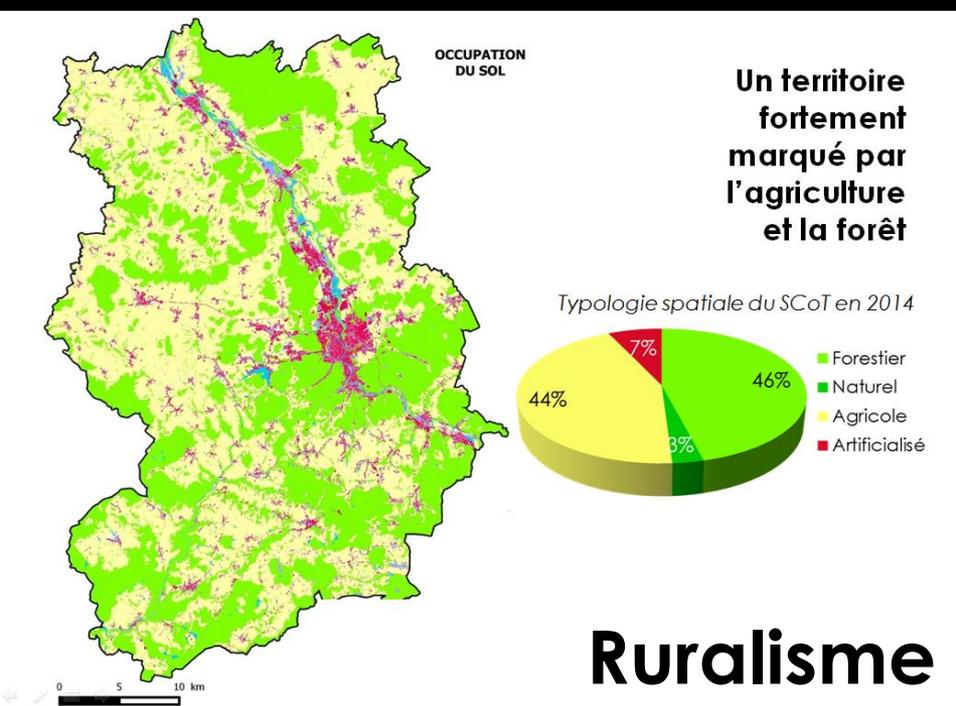
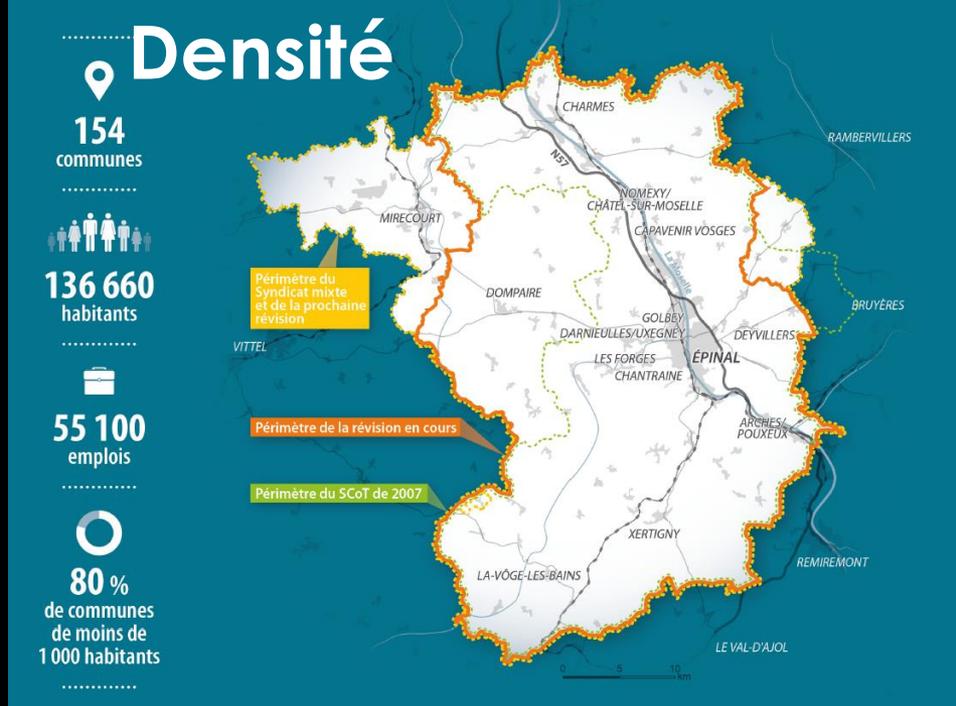
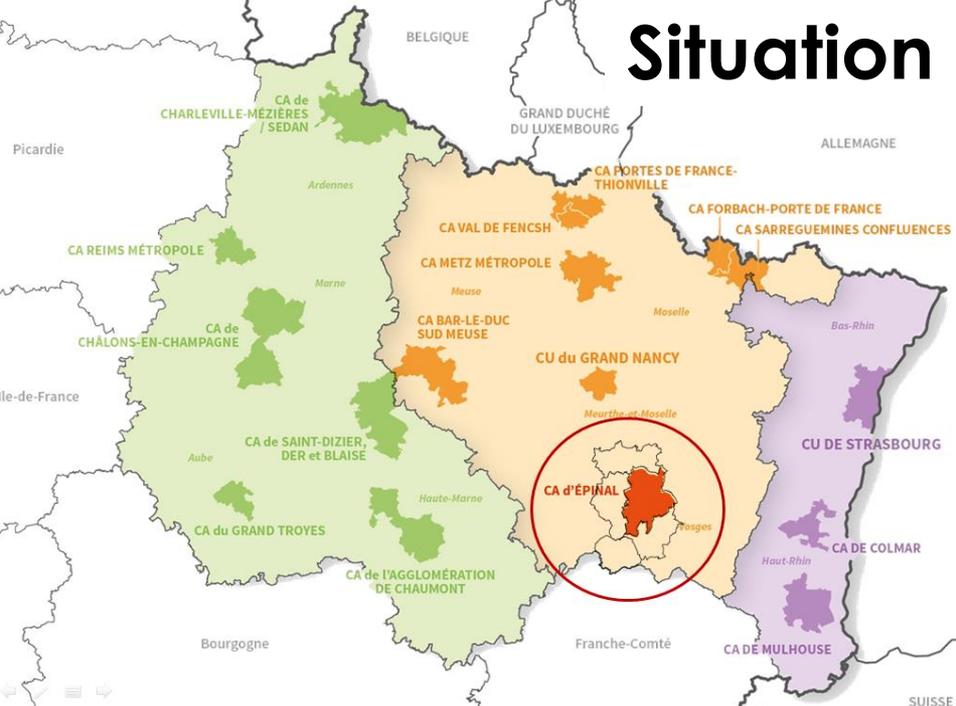
1. Le territoire des Vosges Centrales
2. Du plan Climat à la démarche TEPOS

II. La transition énergétique : fil rouge du projet de territoire

1. Sous le prisme de la facture énergétique territoriale
2. Les enjeux pour le SCoT

III. Traduction de l'objectif TEPOS dans la révision du SCoT

1. Schéma de synthèse de la stratégie collective TEPOS du PADD
2. Spatialisation de la stratégie d'autonomie énergétique territoriale
3. Les orientations de transition énergétique dans le SCoT révisé



Fin 2007 : Arrêt du SCoT

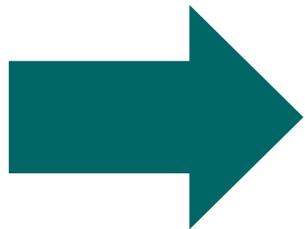
2009-2013 : Plan Climat Définition & mise en œuvre

2014-2015 : Révision du SCoT & Label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Historique

Projets initiés par le Plan Climat (2011-2013)

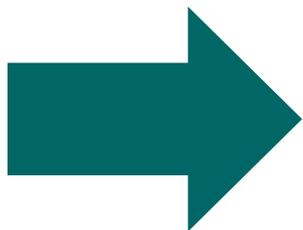
- **Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :**
83 GWh collectés, 71 dossiers, 254 331 € de bénéfices
- **Conseiller Energie Partagé (CEP) :**
27 diagnostics patrimoniaux, 56 projets suivis
- **Plateforme multimodale : Cœur des Vosges Mobilité**
97 inscrits, 6 736 visiteurs, 28 covoiturages
- **Communication :** conférences, animations grand public, palmarès, voyages d'études, supports divers...
- **Etudes diverses :** reconquête friches, potentiel EnR&R...



**Vision commune & volonté
de mieux intégrer l'énergie
dans l'aménagement du territoire
dans le cadre de la révision du SCoT**

Continuité programme TEPCV (2015-2018)

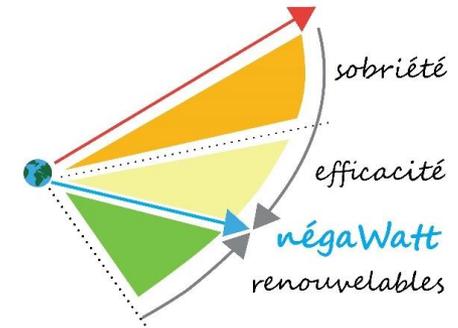
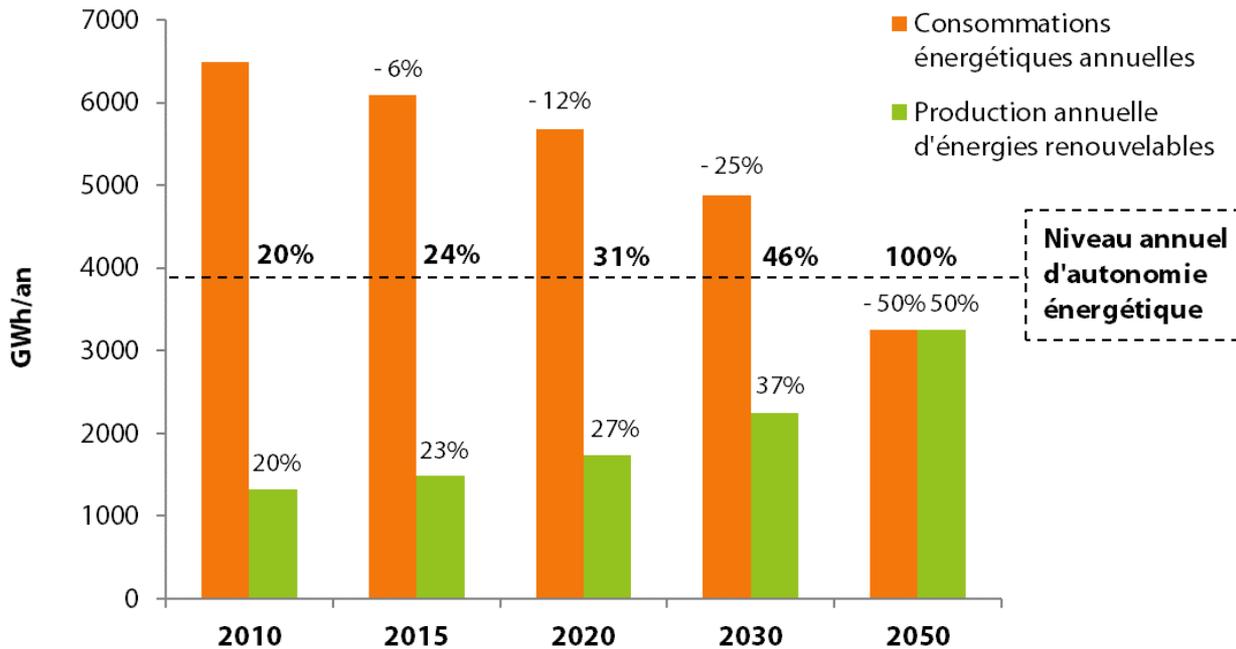
- **Schémas structurants** : Energies renouvelables et de Récupération (EnR&R), Mobilité & Transport, Economie circulaire, *Trame noire*, *schéma Eolien (en cours)*...
- **Société d'investissement participatif EnR&R** : *en cours*
- **Observatoire digitale** : *en cours*
- **Densification douce de l'habitat** : *animation BIMBY en cours*
- **Refonte Plateforme mobilité multimodale** : *en cours*
- ...
- **Communication** : conférences, supports divers...
- **Exemplarité du Syndicat** : Véhicules bas carbone & contribution à la construction d'une *Maison de l'Habitat BEPOS* en partenariat avec la CAE (*en cours*)



Révision du SCoT avec comme objectif l'autonomie énergétique en 2050 & la structuration de ce nouveau modèle en terme de gouvernance et de moyens

II. La transition énergétique pour la croissance verte : fil rouge du projet de territoire

Evolution de l'autonomie énergétique territoriale dans la perspective d'un Territoire à Energie Positive en 2050

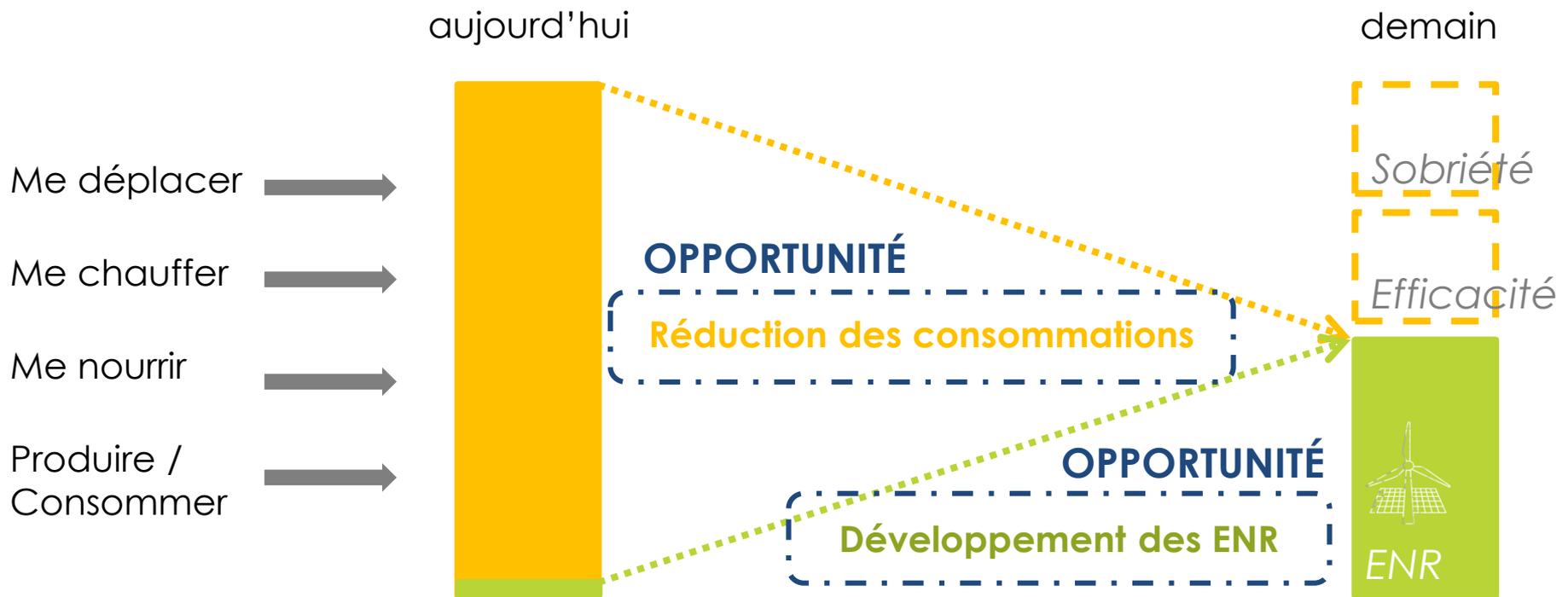


Un triple objectif pour 2050 :

- -50% de conso. par rapport à 2010 (sobriété & efficacité)
- 100% d'énergies renouvelables et de récupération
- Une transition au bénéfice du territoire et des acteurs locaux

Nécessité de stratégie locale structurée et planifiée dans le temps partagée par une diversité d'acteurs

II.1. Les opportunités économiques de la transition énergétique au prisme de la « facture énergétique territoriale »



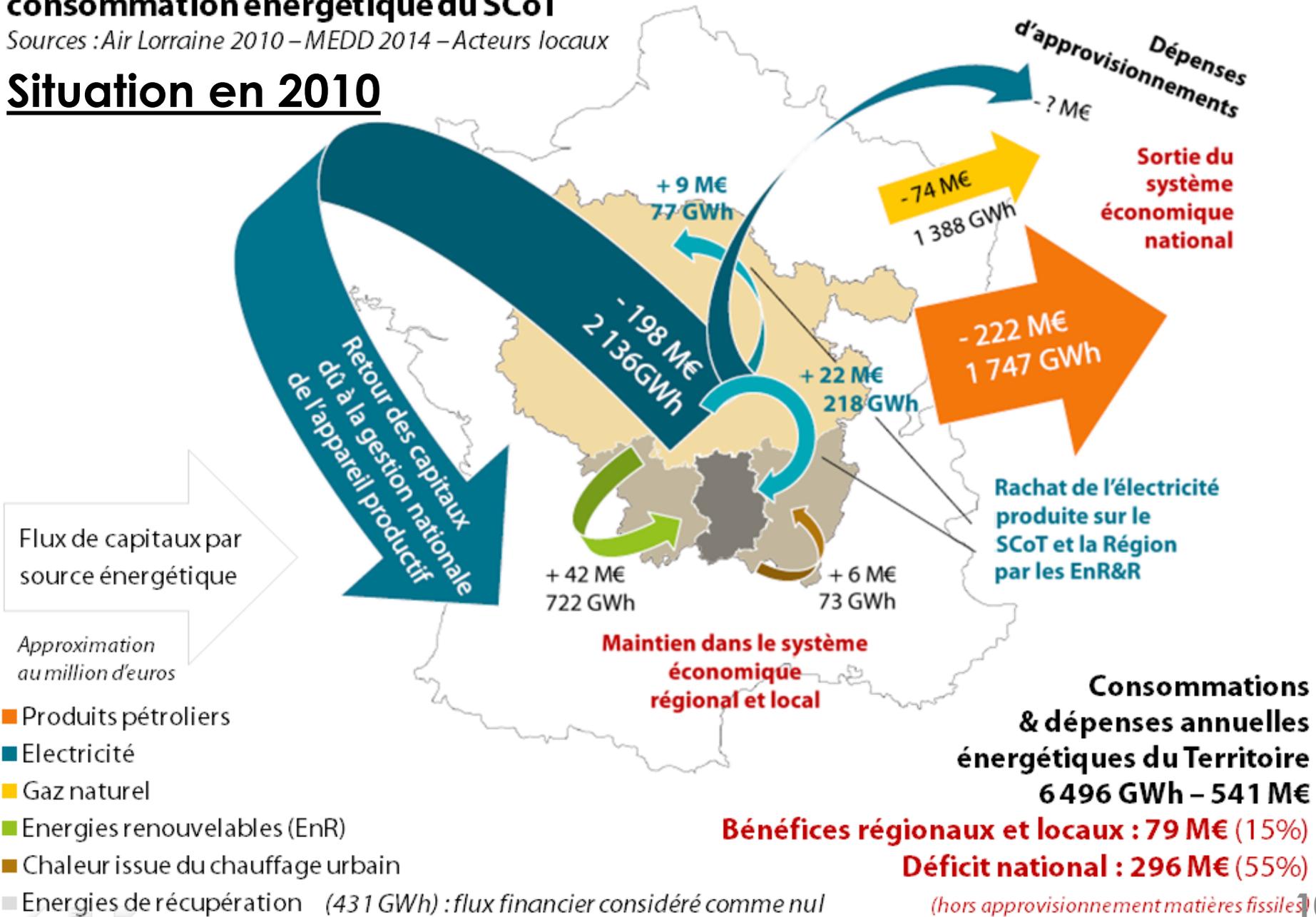
Avec le fléchage des bénéfices des actions de transition énergétique :

Opportunité d'alimenter un moteur économique territoriale de sortie de crise

Impact économique annuel de la consommation énergétique du SCoT

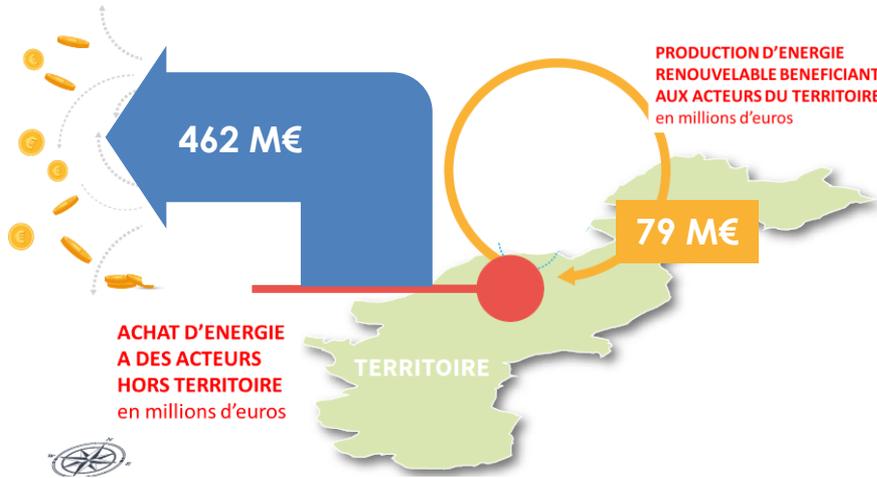
Sources : Air Lorraine 2010 – MEDD 2014 – Acteurs locaux

Situation en 2010

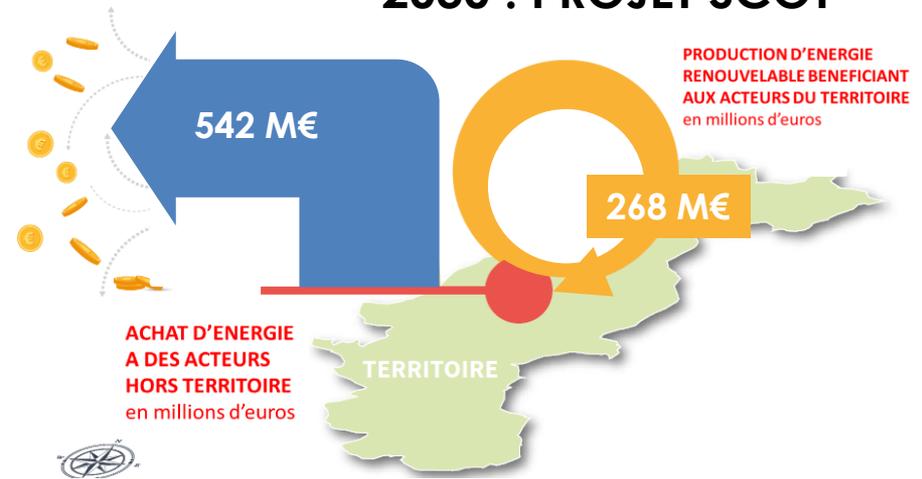


Les bénéfices du scénario SCoT TEPOS pour le territoire

2010



2030 : PROJET SCOT



■ **Facture énergétique sans retombées locales**

■ **Facture énergétique réinjectée dans l'économie locale**

Hypothèses :

Augmentation du prix de l'énergie :

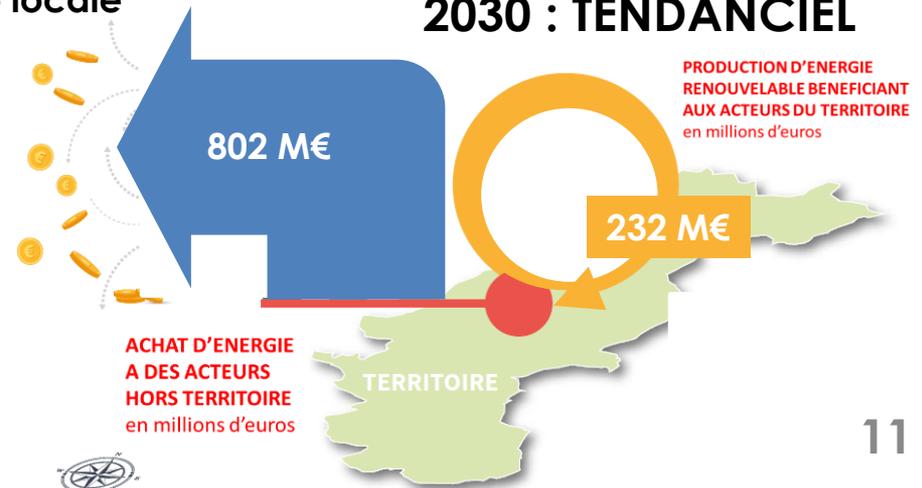
+5,1%/an sur l'électricité

+4% par an sur la chaleur et les carburants

Profitabilité interne au territoire des EnR&R :

100% sur la chaleur, 2/3 sur l'électricité et les carburants

2030 : TENDANCIEL



NB : Schéma simplifié issu de l'étude de planification énergétique territoriale de révision du SCoT

II. 2. Les enjeux de la transition énergétique



1. Développement économique & social :

- Création d'emplois non délocalisables
- Maintien de l'activité économique locale, d'une agriculture de proximité & Attractivité des jeunes en zones rurales
- Création de nouvelles ressources pour les collectivités
- Développement d'un savoir-faire local & innovation
- Marketing & solidarité territoriale

2. Baisse de la vulnérabilité énergétique du territoire

- Prévention de la précarité énergétique
- Optimisation des ressources du territoire
- Rapprochement de la production et de la consommation

3. Préservation du cadre de vie

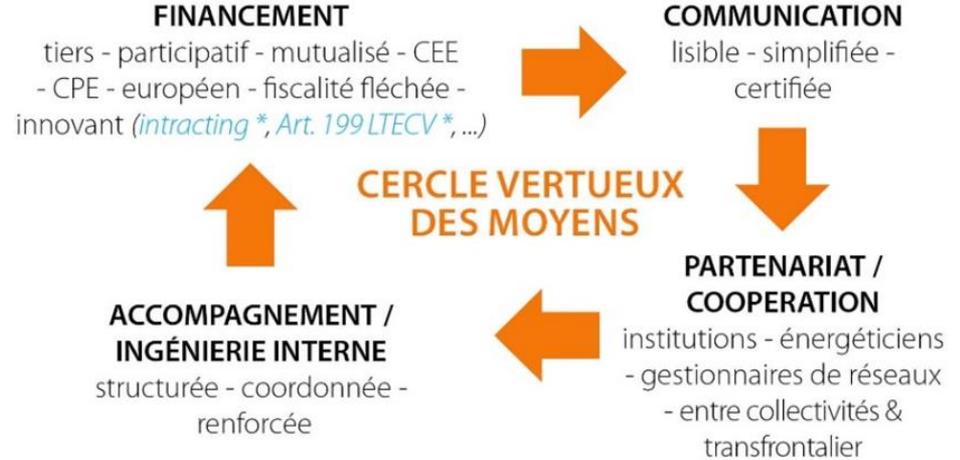
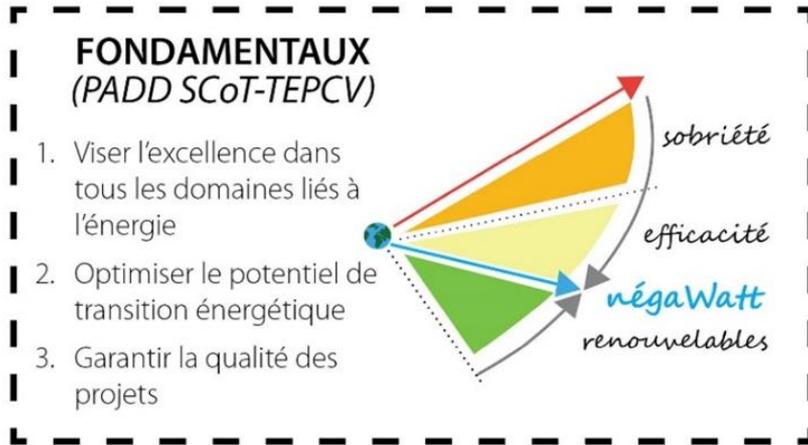
- Lutte contre le dérèglement climatique
- Préservation de la qualité de l'air
- Préservation de la biodiversité, des paysages et des usages dans l'exploitation des ressources
- Lutte contre la pollution lumineuse

III. Traduction de l'objectif TEPOS dans la révision du SCoT

De façon transversale :

- **Dans le diagnostic**
 - Rapport : profil énergétique, facture énergétique, scénarios prospectifs, impact socio-économique,
 - Etat Initial de l'Environnement : étude de potentiel ENR
- **Dans le PADD :**
 - 2^e Fil directeur après l'attractivité du territoire (grandes orientations stratégiques)
 - Spatialisation de la stratégie
- **Dans le DOO :**
 - Recommandations
 - Obligations

Schéma de synthèse de la stratégie TEPOS



URBANISME / AMÉNAGEMENT

Traduction de la stratégie d'autonomie énergétique territoriale :

Maîtrise foncière - programmation - polarisation - règles d'implantation

**Projet pilote au niveau national*

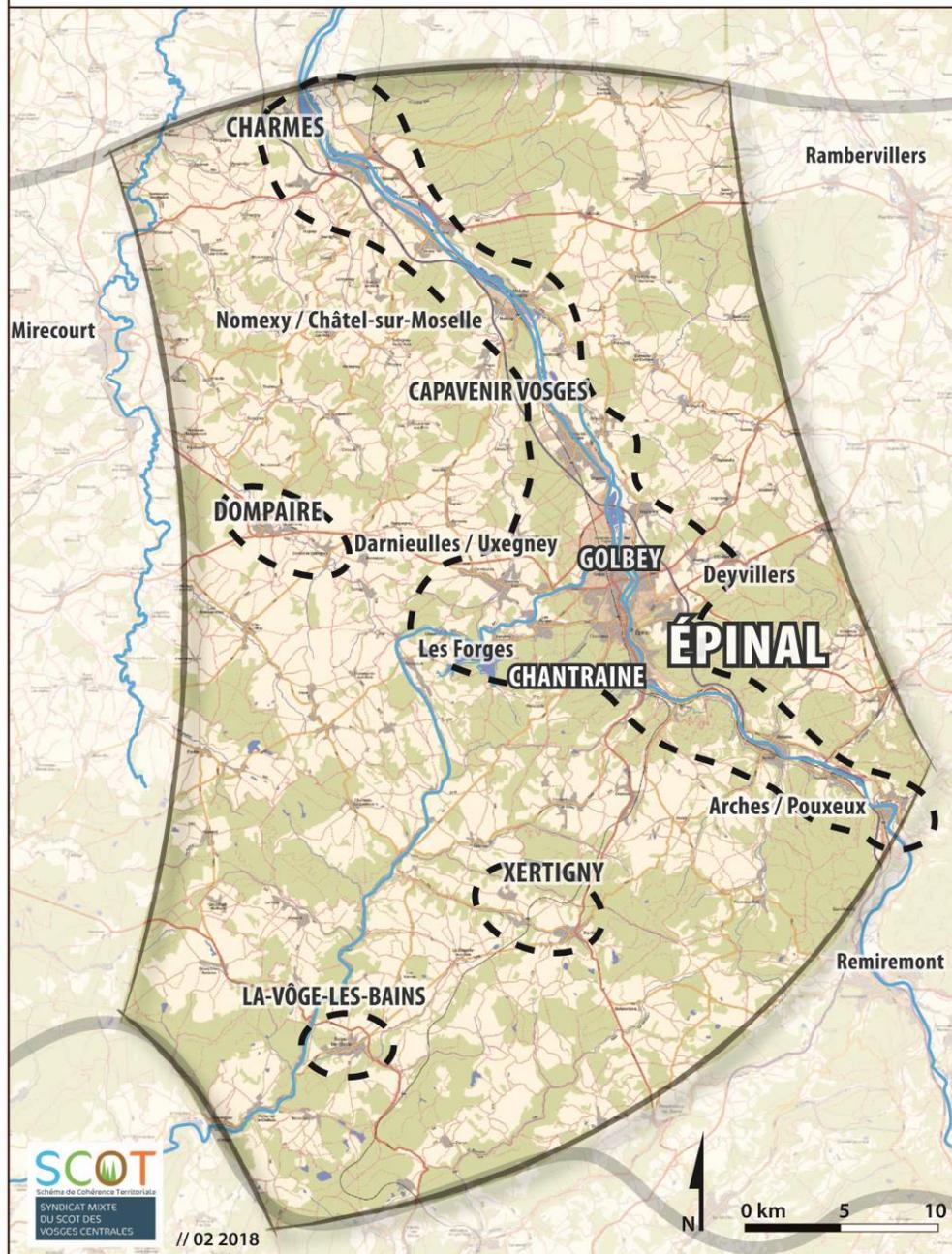
Proposition de «projets phares» portés par les collectivités des Vosges Centrales



PÔLE Armature urbaine exemplaire à tout niveau

I = Actions renforcées d'économie d'énergie et de substitution des produits pétroliers et de l'électricité pour le chauffage (éco-mobilité, rénovation thermique, construction BEPOS)

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE A L'HORIZON 2030



SOBRIÉTÉ & EFFICACITÉ : SOCLE DE LA DÉMARCHÉ

PÔLE Armature urbaine exemplaire à tout niveau

I Actions renforcées d'économie d'énergie et de substitution des produits pétroliers et de l'électricité pour le chauffage (éco-mobilité, rénovation thermique, construction BEPOS)

L'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE : UN DÉFI À ANTICIPER

Principaux potentiels d'approvisionnement :

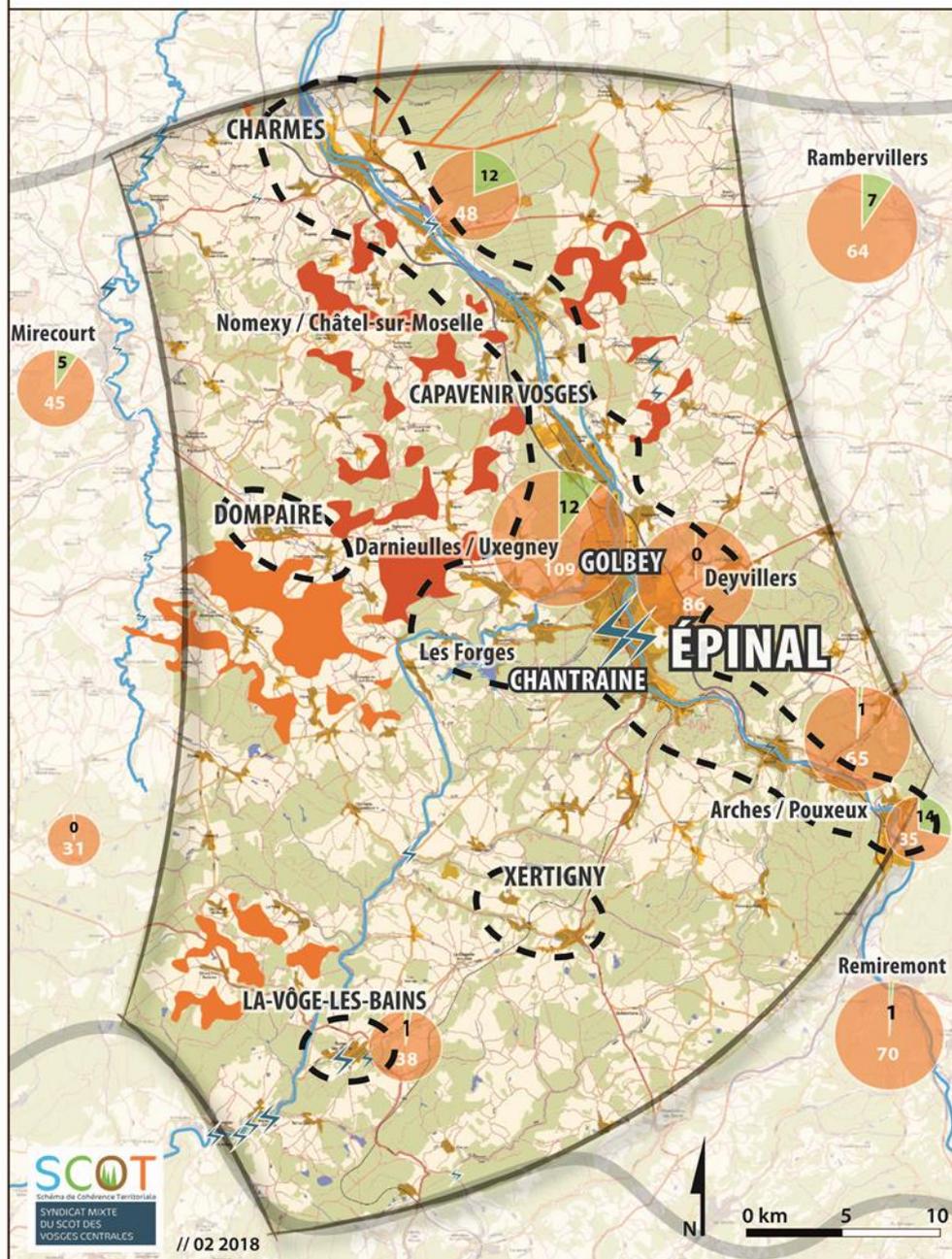
-  Solaire photovoltaïque sur toiture de bâtiments (54% propices à recevoir une installation)
Solaire photovoltaïque au sol non cartographié
-  Eolien : sites possibles (110 MW, 30 mâts environ)
-  Eolien : potentialités sans le radar de Jouxey (190 MW, 95 mâts environ)
-  Méthanisation agricole
-  Hydroélectricité sur seuils & barrages existants (entre 5 et 11 GWh/an)

Capacités évolutives de raccordement du réseau électrique :

Puissance technique raccordable sans travaux par poste d'injection



STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE A L'HORIZON 2030



SOBRIÉTÉ & EFFICACITÉ : SOCLE DE LA DÉMARCHE

PÔLE Armature urbaine exemplaire à tout niveau

I = Actions renforcées d'économie d'énergie et de substitution des produits pétroliers et de l'électricité pour le chauffage (éco-mobilité, rénovation thermique, construction BEPOS)

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE A L'HORIZON 2030

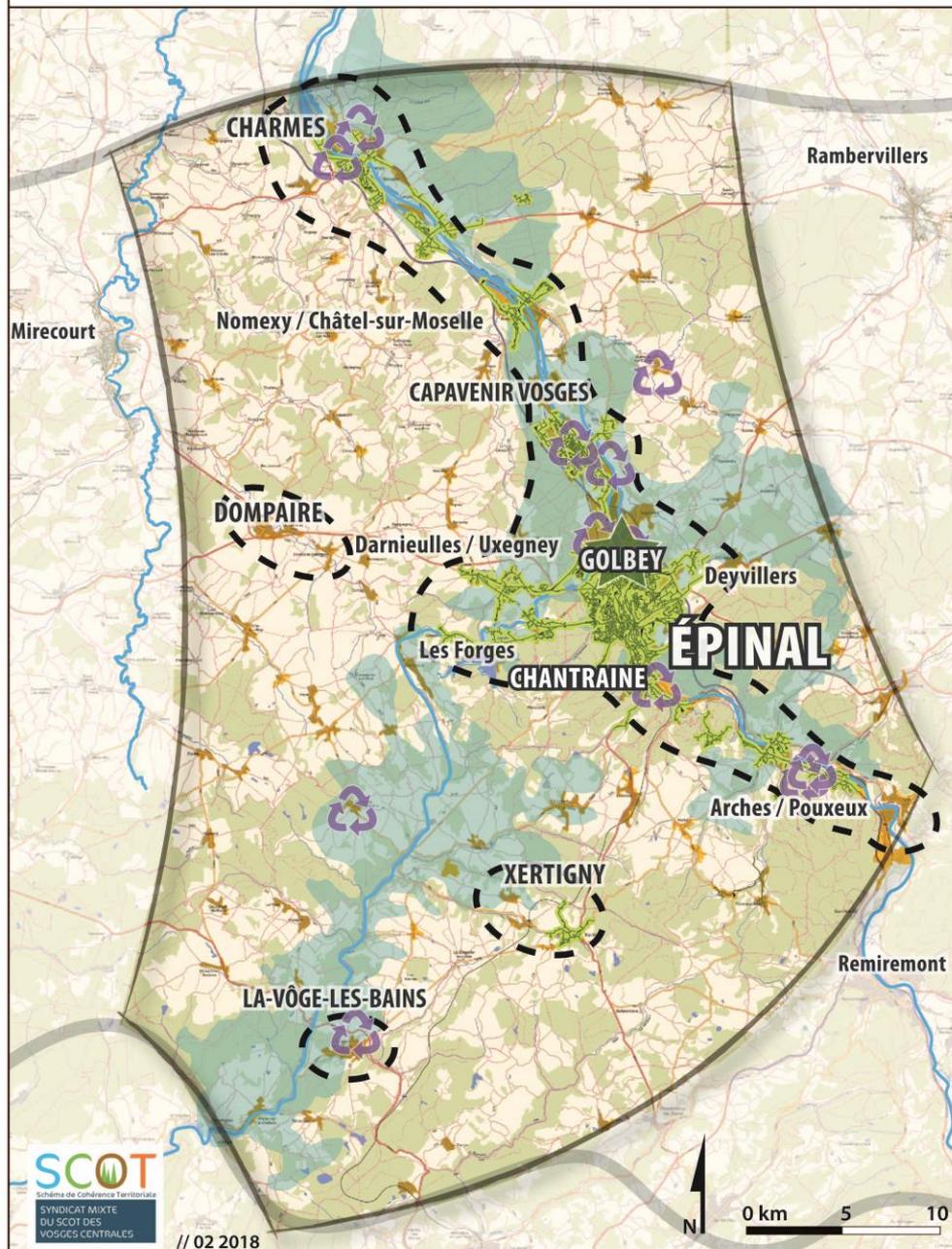
MIEUX MOBILISER LES RESSOURCES THERMIQUES

Potentiels d'approvisionnement en chaleur et en gaz :

-  Géothermie verticale ou horizontale (tout le territoire)
-  Géothermie sur nappe d'eau souterraine (bâti collectif & tertiaire)
-  Chaleur de récupération (principalement industrielle) : opportunité de réseau de chaleur
-  Solaire thermique (hôtel, maison de retraite, accueil touristique)
-  Biométhane agricole : opportunité de distribution en réseaux
-  Bois-énergie : mobilisation à renforcer en forêt privée, agro-foresterie, bords de champs & de voies de transport, sous lignes électriques
-  Biométhane industriel : opportunité d'injection sur réseau gazier, voire de gazéification biomasse

Complémentarité des réseaux de distribution de gaz et de chaleur :

-  Injection biométhane et planification des réseaux de chaleur (raccordement de nouveaux bâtiments, optimisation & extension hors concurrence avec le réseau de gaz)



SOBRIÉTÉ & EFFICACITÉ : SOCLE DE LA DÉMARCHÉ

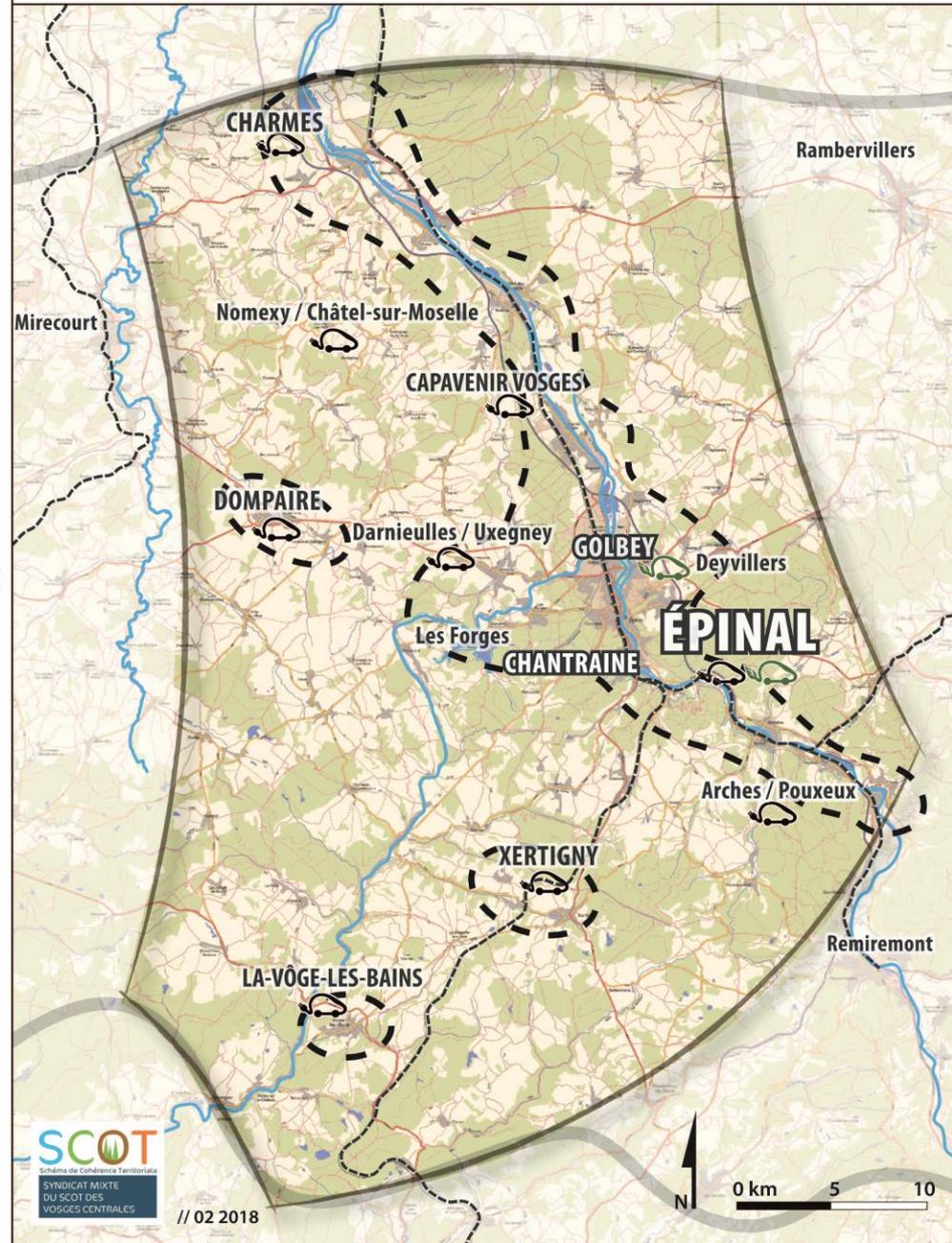
PÔLE Armature urbaine exemplaire à tout niveau

I = Actions renforcées d'économie d'énergie et de substitution des produits pétroliers et de l'électricité pour le chauffage (éco-mobilité, rénovation thermique, construction BEPOS)

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE A L'HORIZON 2030

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE, ÉLECTRIQUE & GAZ

-  Bornes de recharge pour véhicule électrique en parallèle d'un foisonnement EnR&R de proximité
-  Station d'avitaillement de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) pour bus, camions & véhicules utilitaires dans un 1e temps
-  Maintien & renforcement du ferroviaire (densification autour des gares, politique incitative & intermodalité)



SOBRIÉTÉ & EFFICACITÉ : SOCLE DE LA DÉMARCHÉ

PÔLE Armature urbaine exemplaire à tout niveau

I Actions renforcées d'économie d'énergie et de substitution des produits pétroliers et de l'électricité pour le chauffage (éco-mobilité, rénovation thermique, construction BEPOS)

L'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE : UN DÉFI À ANTICIPER

Principaux potentiels d'approvisionnement :

-  Solaire photovoltaïque sur toiture de bâtiments (54% propices à recevoir une installation)
Solaire photovoltaïque au sol non cartographié
-  Eolien : sites possibles (110 MW, 30 mâts environ)
-  Eolien : potentialités sans le radar de Jouxey (190 MW, 95 mâts environ)
-  Méthanisation agricole
-  Hydroélectricité sur seuils & barrages existants (entre 5 et 11 GWh/an)

Capacités évolutives de raccordement du réseau électrique :

Puissance technique raccordable sans travaux par poste d'injection



VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE, ÉLECTRIQUE & GAZ

-  Bornes de recharge pour véhicule électrique en parallèle d'un foisonnement EnR&R de proximité
-  Station d'avitaillement de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) pour bus, camions & véhicules utilitaires dans un 1e temps
-  Maintenance & renforcement du ferroviaire (densification autour des gares, politique incitative & intermodalité)

MIEUX MOBILISER LES RESSOURCES THERMIQUES

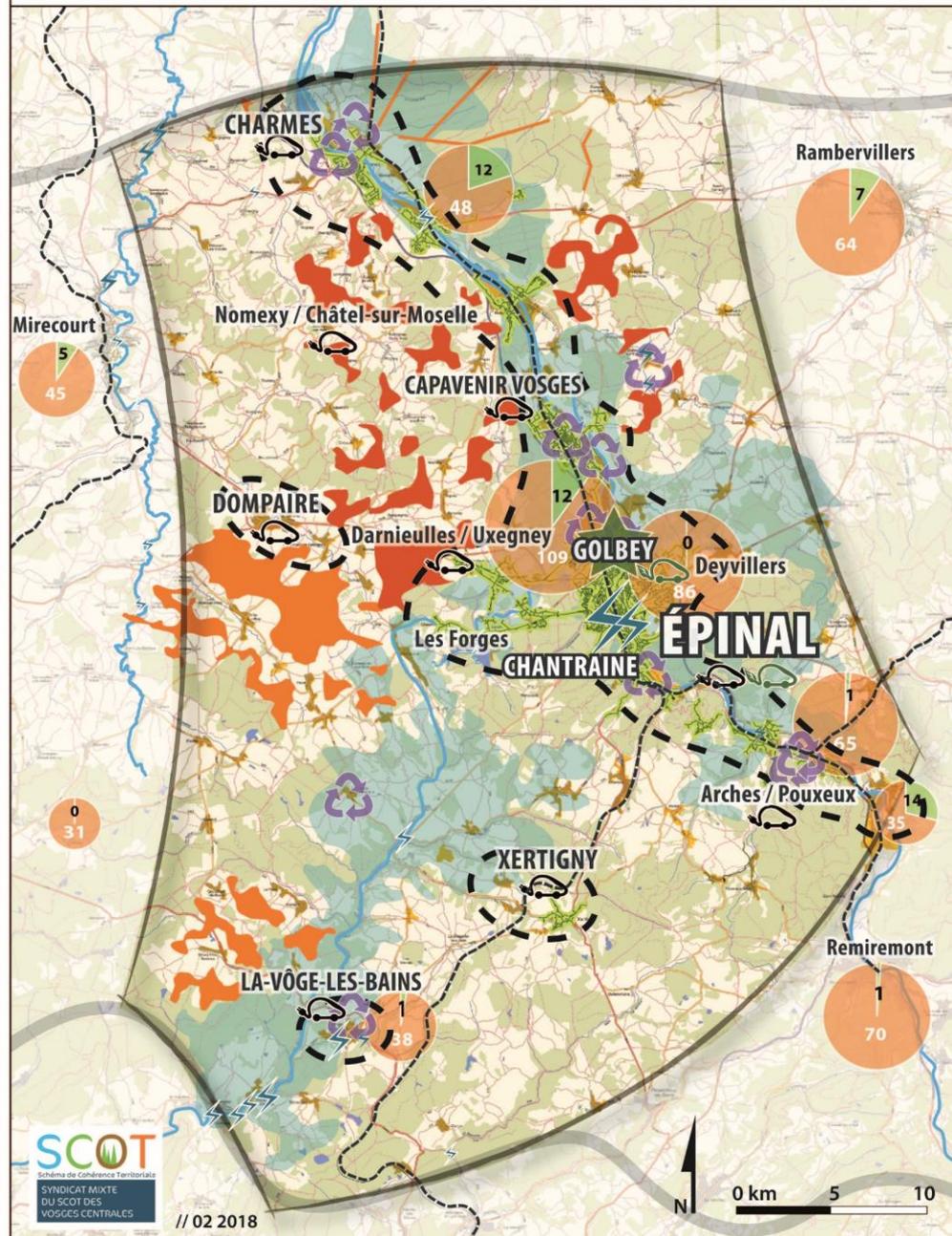
Potentiels d'approvisionnement en chaleur et en gaz :

-  Géothermie verticale ou horizontale (tout le territoire)
-  Géothermie sur nappe d'eau souterraine (bâti collectif & tertiaire)
-  Chaleur de récupération (principalement industrielle) : opportunité de réseau de chaleur
-  Solaire thermique (hôtel, maison de retraite, accueil touristique)
-  Biométhane agricole : opportunité de distribution en réseaux
-  Bois-énergie : mobilisation à renforcer en forêt privée, agro-foresterie, bords de champs & de voies de transport, sous lignes électriques
-  Biométhane industriel : opportunité d'injection sur réseau gazier, voire de gazéification biomasse

Complémentarité des réseaux de distribution de gaz et de chaleur :

-  Injection biométhane et planification des réseaux de chaleur (raccordement de nouveaux bâtiments, optimisation & extension hors concurrence avec le réseau de gaz)

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE A L'HORIZON 2030



Prescription

dans le projet de DOO du SCoT révisé

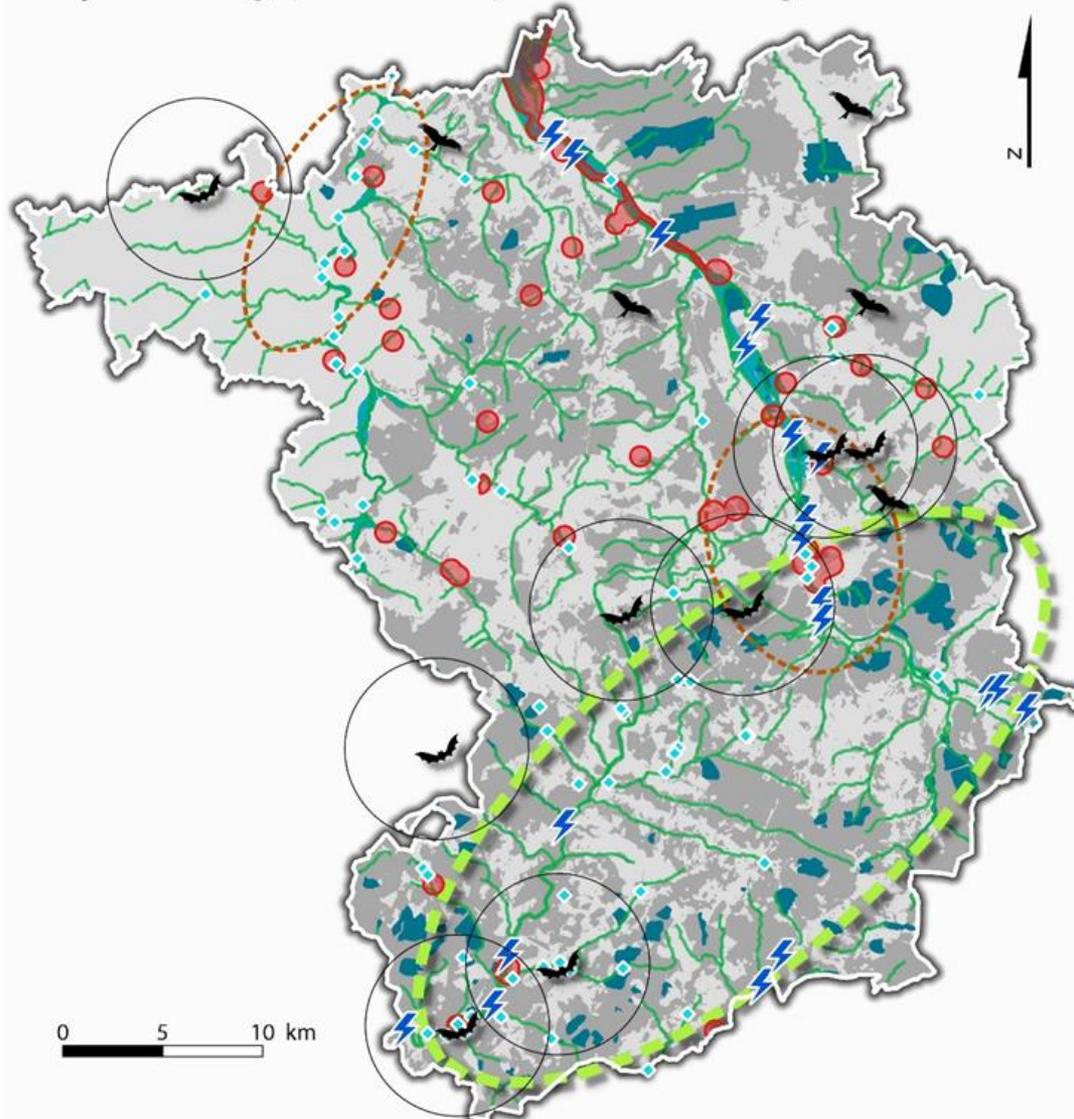
- **Objectifs d'autonomie énergétique :**
 - 27% à l'horizon 2020
 - 46% à l'horizon 2030
- **Déclinaison de la stratégie d'autonomie énergétique dans le PLU, incluant :**
 - Profil énergétique territorial & Potentiel de maîtrise de l'énergie,
 - Potentiel d'approvisionnement en EnR&R
 - Etat des réseaux de distribution d'énergie et perspectives d'évolution
- **Doubler le linéaire de pistes cyclables**
- **Renouveler 2,9 % du parc par an**
pour un gain moyen après rénovation de 35 % (niveau « BBC compatible ») avec une rénovation sur cinq au niveau « basse consommation » (soit 50 % d'économie d'énergie après travaux)
- **Identification des zones favorables à l'implantation d'EnR&R dans les PLU & priorisation de l'implantation des centrales au sol**
- **Niveau BEPOS Effinergie pour toute construction neuve public**

Recommandations dans le projet de DOO du SCoT révisé

- **Planification de l'approvisionnement des réseaux de distribution :**
 - Rappel de l'obligation d'étude de fais. pour les ZAC/ZAD > 5 000 m²
 - Choix des sources en fonction du potentiel ENR&R non stockable
- **Seuil de 80kWh/hab pour la consommation d'éclairage public**
- **BEPOS pour toute construction neuve en dehors de l'armature urbaine**
- **Zonage et typologie de bâtiments à rénover prioritairement**
- **Maîtrise des projets d'EnR**

Le SCoT garant de la cohérence énergétique territoriale, pour une intégration environnementale des projets

Enjeux écologiques liés à la production dénergies renouvelables



Contraintes pour le bois-énergie

- Zones sensibles à l'émission de particules fines
- Sols forestiers très sensibles à l'export de remanents
- Ripisylves : coupe à blanc à proscrire

Contraintes pour l'éolien et les centrales solaires au sol

- Contraintes rhédibitoires (Natura 2000, 500m autour des monuments historiques)
- Contraintes non-rhédibitoires pour l'éolien et à exclure du potentiel solaire (réservoirs de biodiversité, forêts)

Sensibilités spécifiques à l'éolien

- Gites à chiroptère
- Zone de migration des chiroptères
- Milan royal (nicheurs certains)

Contraintes pour l'aquathermie

- Contraintes fortes (périmètre rapproché des AEP, Zones humides remarquables)
- Contraintes modérées (zones inondables des PPRI)

Continuités écologique et sédimentaire liées à la production hydroélectrique

- Turbines existantes en procédure de mise aux normes
- Anciens barrages à potentiel hydroélectrique

Le SCoT garant de la cohérence des projets, notamment au regard des paysages et des usages

Un compromis proposé pour l'éolien

L'implantation des aérogénérateurs est à privilégier hors des espaces boisés. Cependant, au regard de l'emprise au sol de l'aire de grutage, le SCoT autorise leur implantation en forêt **à proximité des chemins de desserte existants et sous réserve de compensations foncières.**



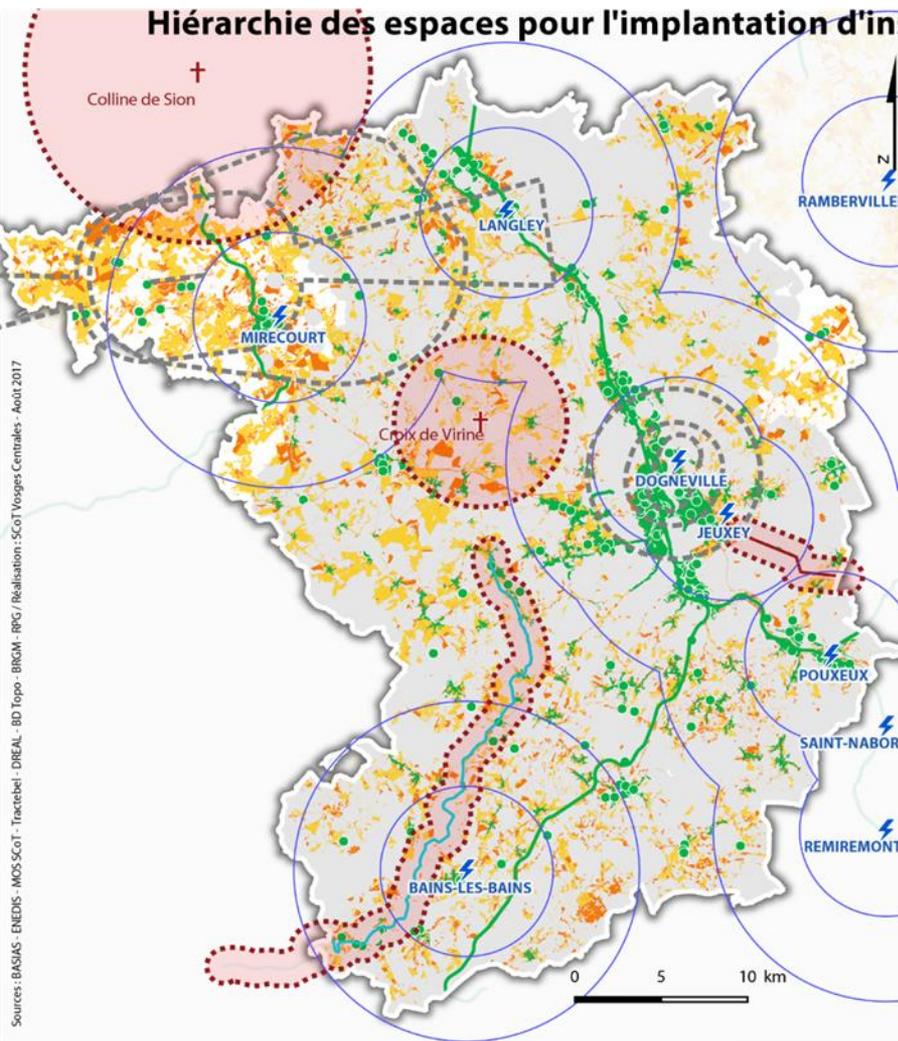
Largeur de 4.5 m en ligne droite, coupe de 6 à 8 m de large. Utilisation des pistes forestières existantes ou réaménagement de chemins de débardage (bordure de coupes)



*Aire de grutage :
défrichement de 12 à 16 ares*

Un compromis proposé pour le solaire

Hiérarchie des espaces pour l'implantation d'installation photovoltaïque



Espaces à privilégier

-  Enveloppe urbaine (Secteur de Mirecourt, Sercoeur, Dompierre et Padoux en cours de réalisation)
-  Délaissé ferroviaire
-  Proximité d'un poste source de distribution d'électricité

Espaces sensibles à potentiel

-  Espace agricole en prairie permanente compatible si mixité d'usage avec pâturage
-  Espace agricole compatible si mixité d'usage avec maraîchage

Espaces non-compatibles

-  Réservoir de biodiversité, forêt, zone Natura 2000, périmètre de 500m autour des monuments historiques et espace agricole incompatible (Réservoirs, forêts et espaces agricoles incompatibles en cours de réalisation sur le secteur de Mirecourt, Sercoeur, Dompierre et Padoux)

Contraintes aéronautique et paysagères

-  Servitude aéronautique (risque d'éblouissement)
-  Monument remarquable
-  Canal des Vosges
-  Espace sensible à des contraintes paysagères (non exhaustif)
-  Route d'intérêt paysager



En guise de conclusion...

- **Un potentiel riche & varié** susceptible de répondre à la totalité des besoins du territoire dans le cadre d'une **démarche structurée**
- Les documents d'urbanisme **cadre de la démarche** pour :
 - **Garantir la cohérence énergétique territoriale** :
 - Maîtrise de l'énergie & Essor des renouvelables
 - Mixité énergétique optimale
 - **Planifier l'évolution des réseaux énergétiques**
 - **Maîtriser l'impact sur le cadre de vie du modèle**
- Des **moyens mis à disposition** des collectivités pour connaître leur potentiel & les accompagner
- Les collectivités **libres** de définir leur propre politique

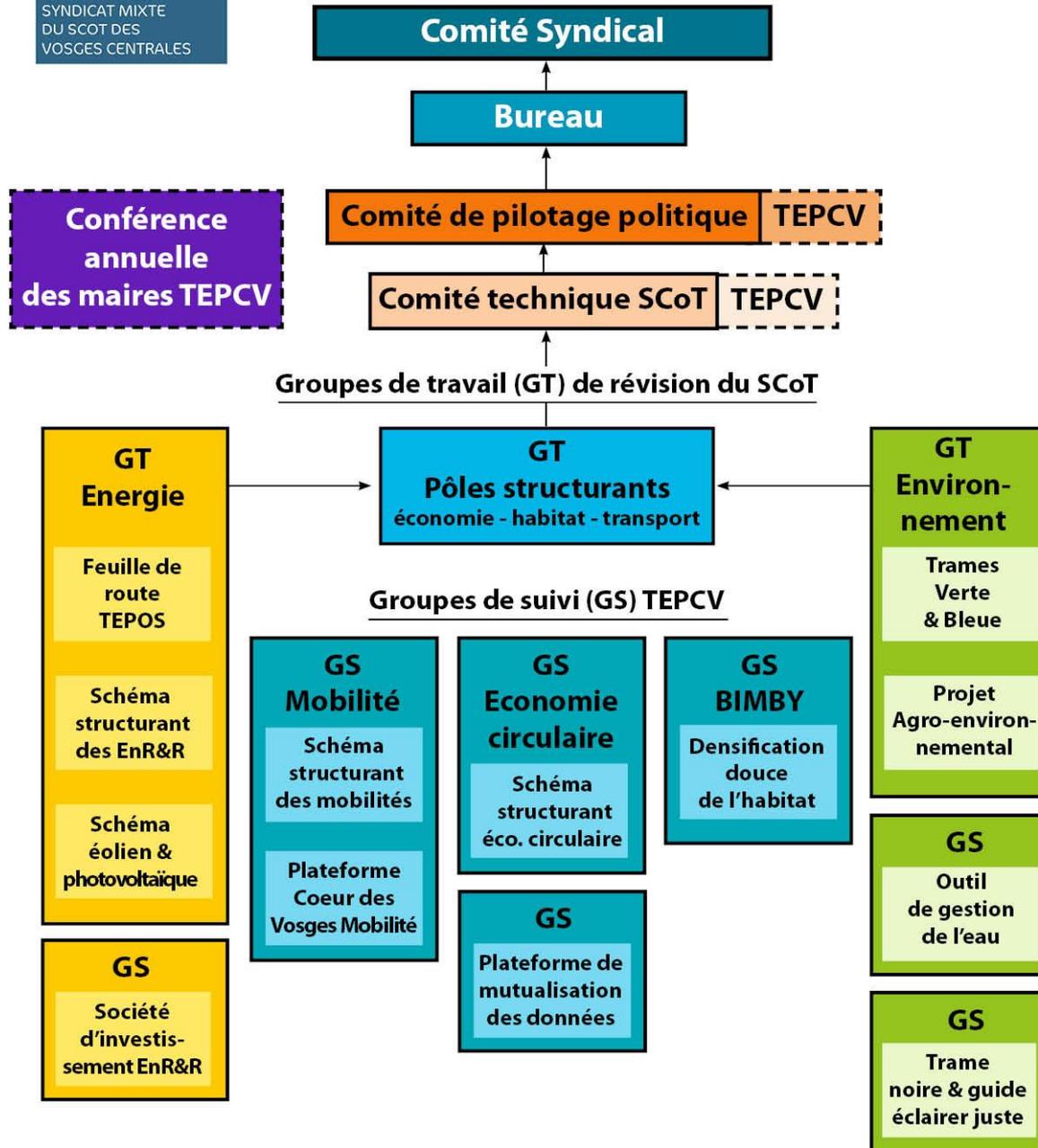


Merci pour votre attention...

Retrouver le projet de SCoT révisé sur :
www.scot-vosges-centrales.fr

Rencontre Nationale TEPOS 27/10/2018





ORIENTATION 1

Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales

- 1-1 Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles
- 1-2 Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire
- 1-3 Renforcer et affirmer les spécificités économiques du territoire
- 1-4 Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence sur le plan énergétique
- 1-5 Faciliter l'accueil des activités et des entreprises



ORIENTATION 2

La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT

- 2-1 Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés
- 2-2 Conforter l'armature actuelle, par la polarisation et les mutualisations
- 2-3 Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire
- 2-4 Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales



SCOT DES VOSGES CENTRALES

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

ORIENTATION 3

La qualité de l'aménagement et du cadre de vie

- 3-1 Reconquérir les friches urbaines et industrielles, et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire
- 3-2 Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel
- 3-3 Disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré
- 3-4 Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique
- 3-5 Produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie



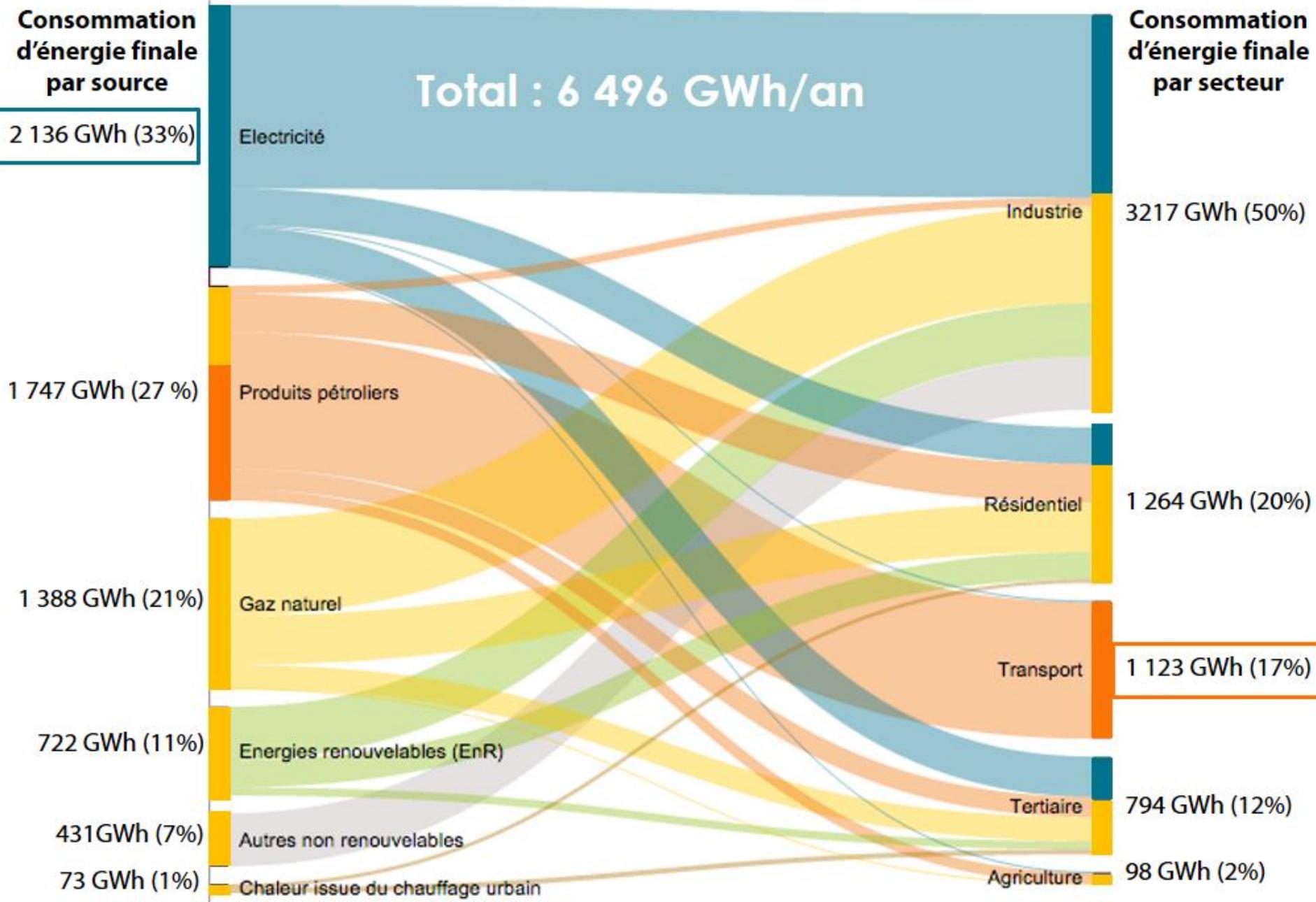
PROPOSITION DE PRÉ PADD
Comité syndical du 10 décembre 2015

aduan
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE L'AIRE
URBAINE NANCÉIENNE

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES
VOSGES CENTRALES

Répartition des consommations énergétiques finales par sources d'énergie par secteur

Source : Air Lorraine – inventaire 2010 corrigé



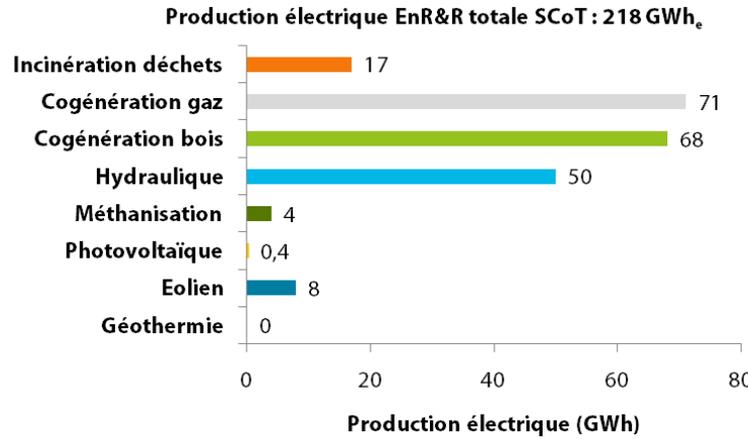
Energies renouvelables et de récupération

SCoT des Vosges Centrales - 2014

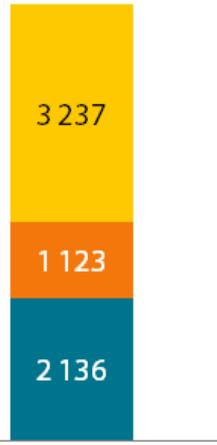
Puissances électriques installées



Répartition de la production électrique par les EnR&R SCoT des Vosges Centrales - 2014 (GWh_e)



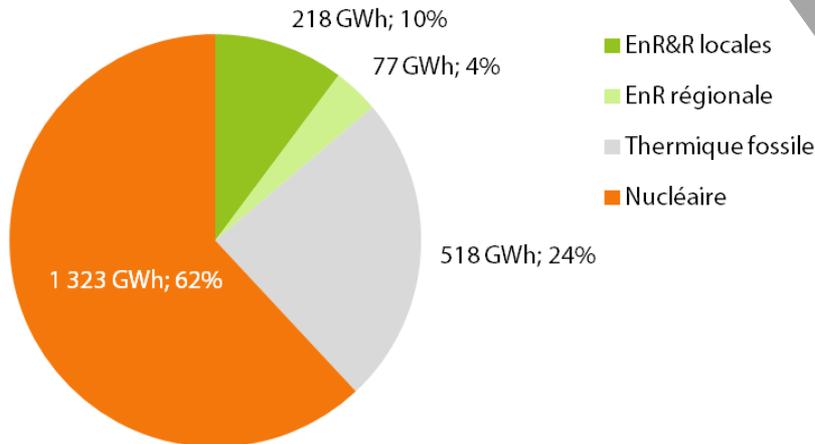
6 496



2010

Répartition des sources de production de l'électricité consommée sur le SCoT

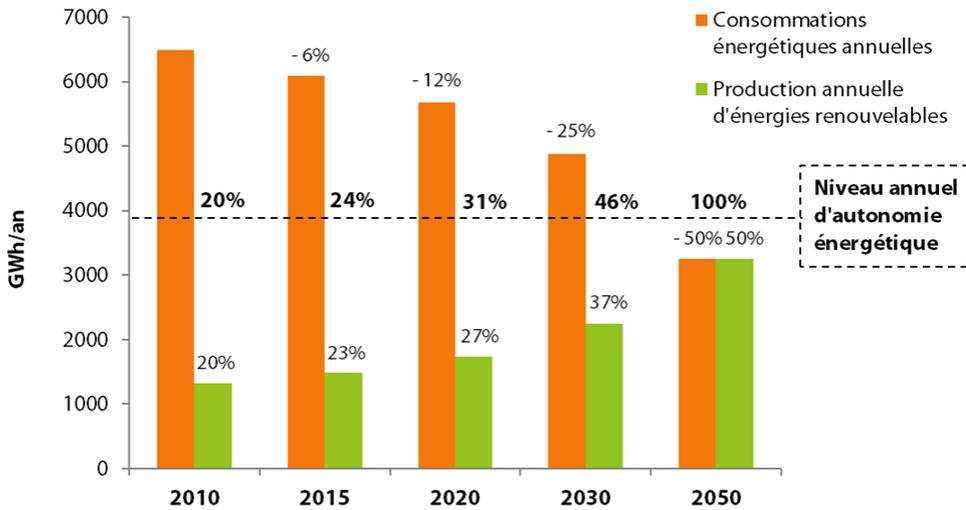
Consommation totale d'électricité sur le SCoT : 2 136 GWh



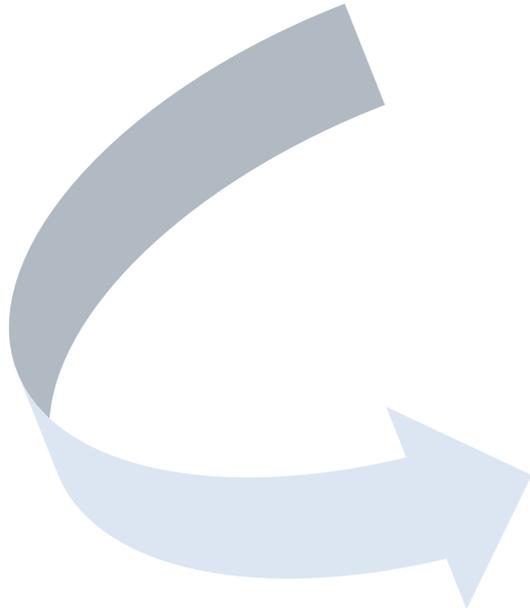
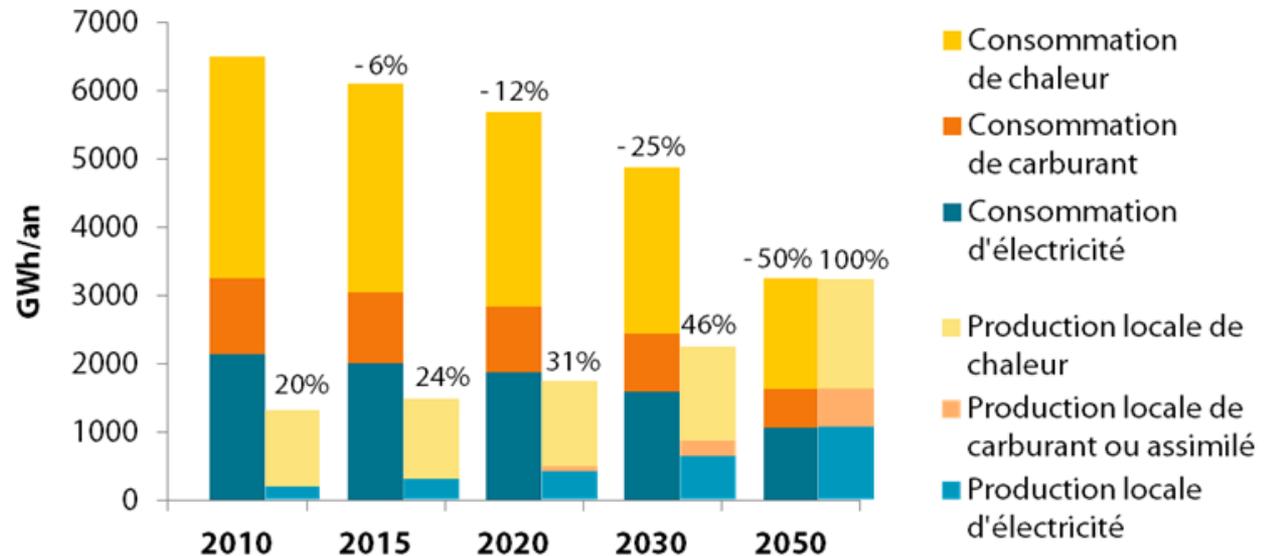
- Hydro-électricité
- Méthanisation
- Eolien
- Cogénération bois
- Cogénération gaz

La problématique des usages de l'énergie dans la scénarisation SCOT TEPOS

Evolution de l'autonomie énergétique territoriale dans la perspective d'un Territoire à Energie Positive en 2050



Evolution par usage des besoins énergétiques par rapport à 2010 et de la part d'énergies renouvelables dans le mix



Répartition des différentes sources d'énergie par usage et origine

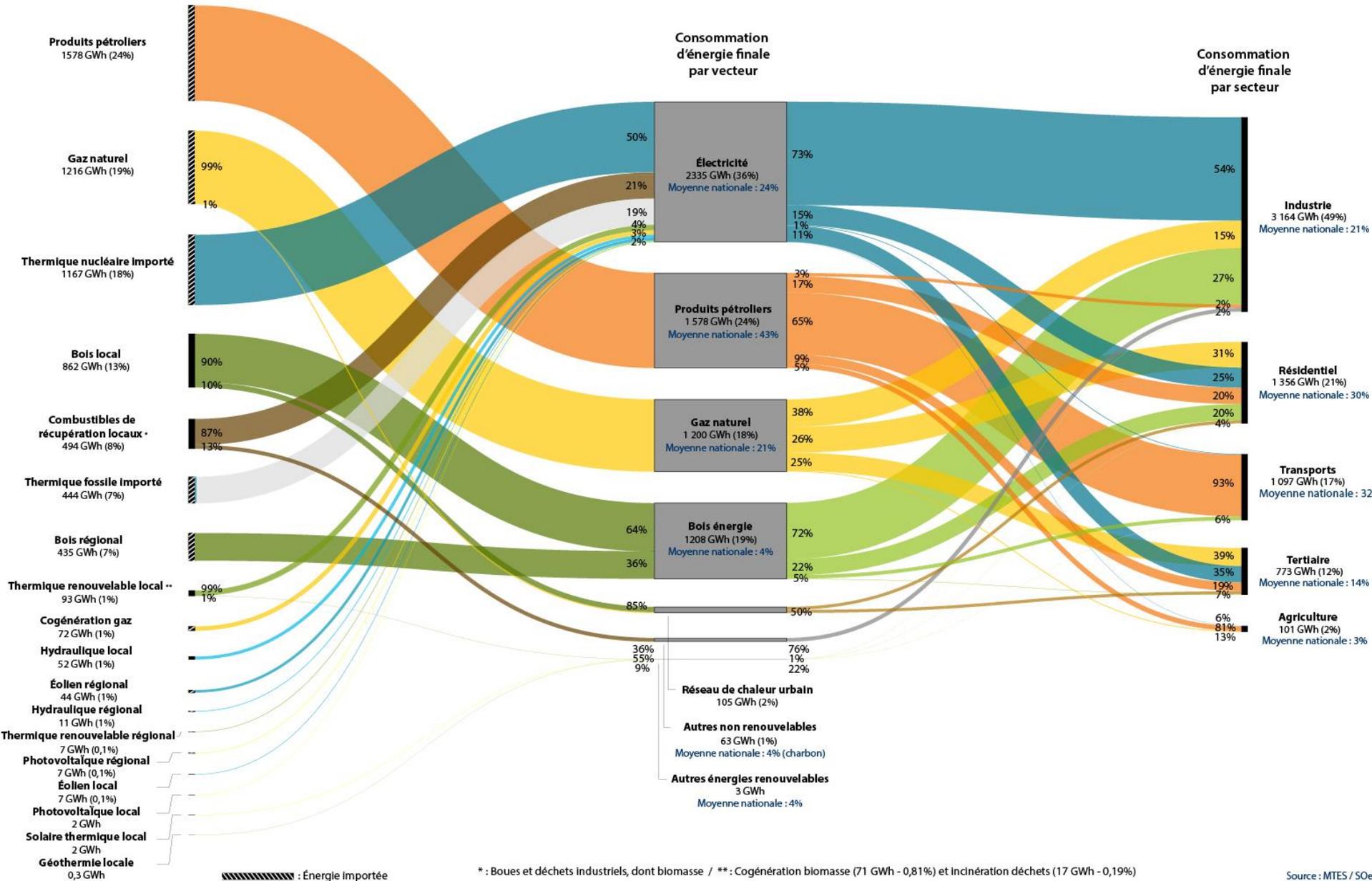
Source : Air Lorraine - inventaire 2012 corrigé

Consommation totale : 6 492 GWh_{ef}

Consommation d'énergie finale par source et provenance

Consommation d'énergie finale par vecteur

Consommation d'énergie finale par secteur



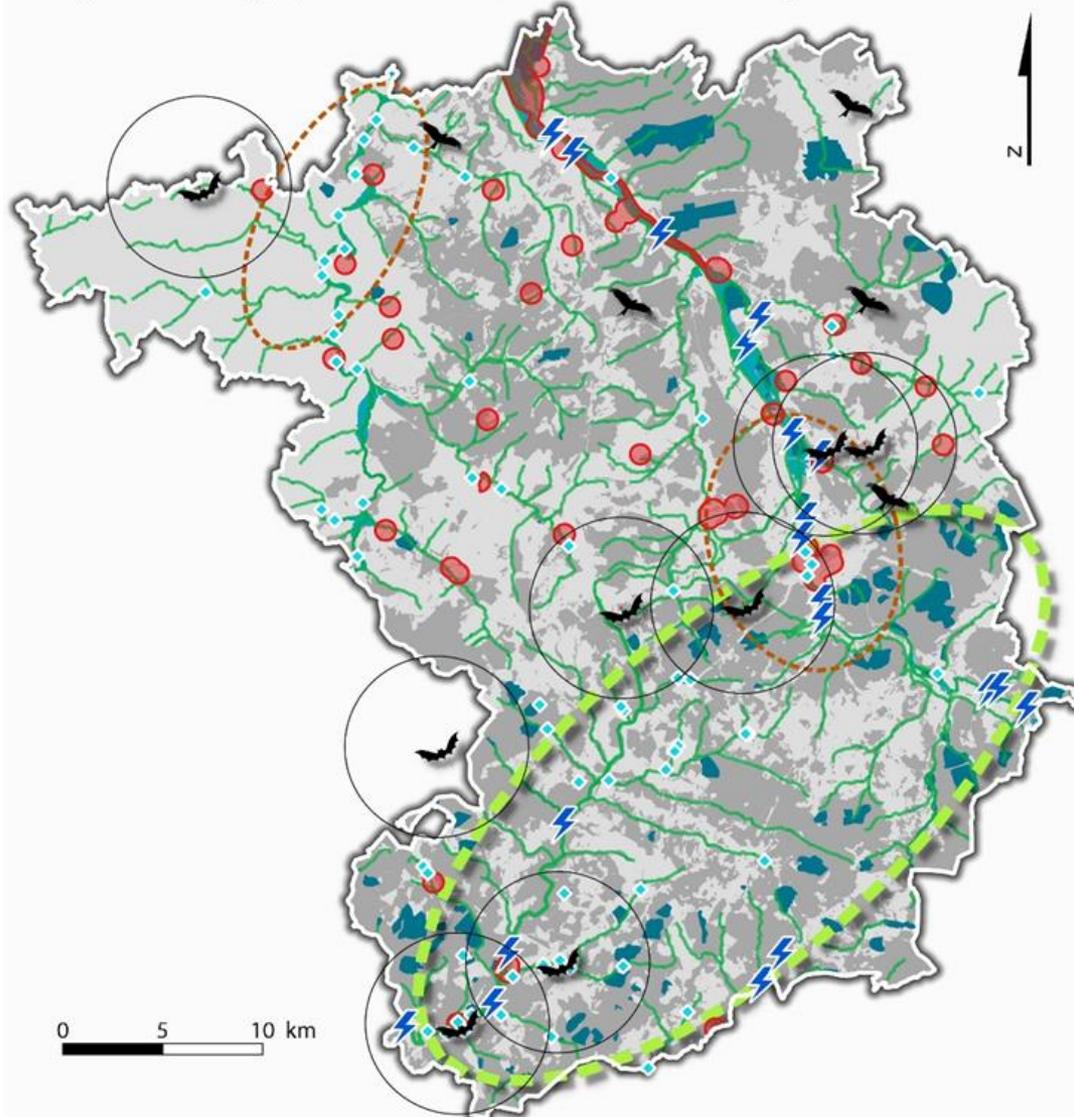


Exemples

Réunions territorialisées fin 2017

Le SCoT garant de la cohérence énergétique territoriale, pour une intégration environnementale des projets

Enjeux écologiques liés à la production d'énergies renouvelables



Contraintes pour le bois-énergie

- Zones sensibles à l'émission de particules fines
- Sols forestiers très sensibles à l'export de remanents
- Ripisylves : coupe à blanc à proscrire

Contraintes pour l'éolien et les centrales solaires au sol

- Contraintes rhédibitoires (Natura 2000, 500m autour des monuments historiques)
- Contraintes non-rhédibitoires pour l'éolien et à exclure du potentiel solaire (réservoirs de biodiversité, forêts)

Sensibilités spécifiques à l'éolien

- Gîtes à chiroptère
- Zone de migration des chiroptères
- Milan royal (nicheurs certains)

Contraintes pour l'aquathermie

- Contraintes fortes (périmètre rapproché des AEP, Zones humides remarquables)
- Contraintes modérées (zones inondables des PPRI)

Continuités écologique et sédimentaire liées à la production hydroélectrique

- Turbines existantes en procédure de mise aux normes
- Anciens barrages à potentiel hydroélectrique

Le SCoT garant de la cohérence des projets, notamment au regard des paysages et des usages

Un compromis proposé pour l'éolien

L'implantation des aérogénérateurs est à privilégier hors des espaces boisés. Cependant, au regard de l'emprise au sol de l'aire de grutage, le SCoT autorise leur implantation en forêt **à proximité des chemins de desserte existants et sous réserve de compensations foncières.**



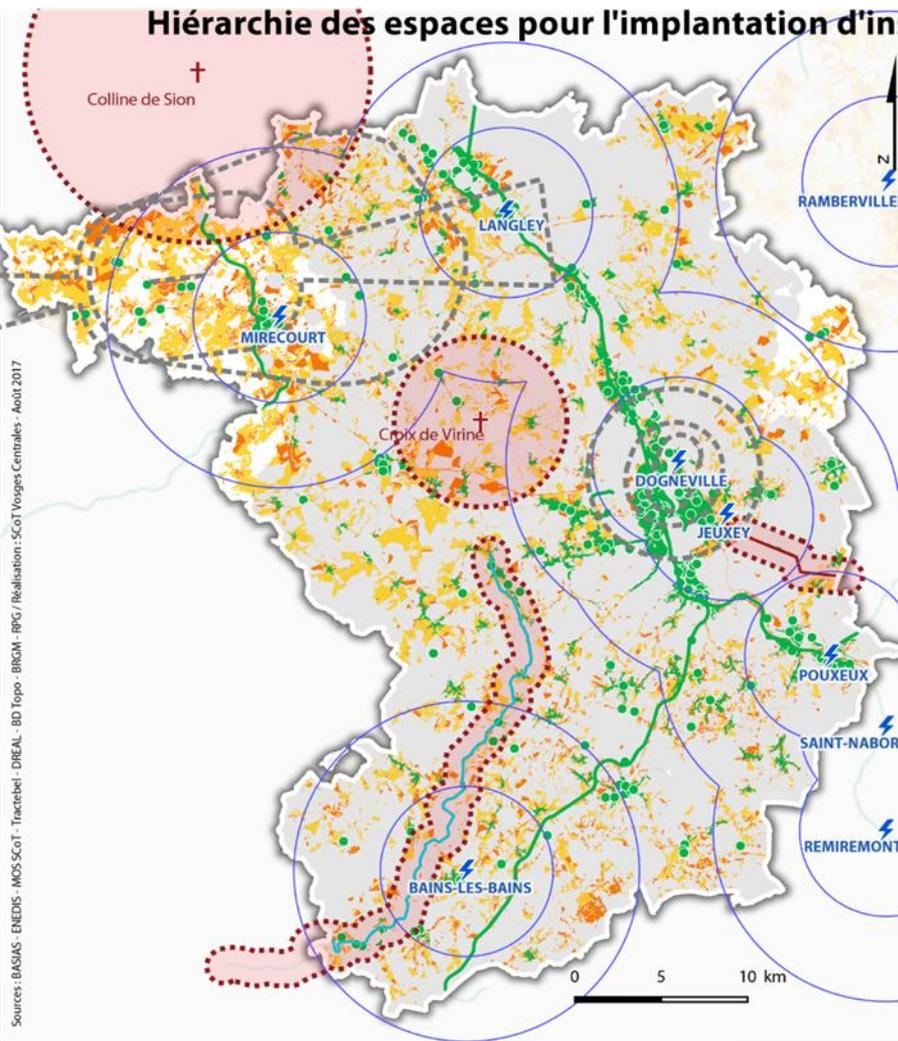
Largeur de 4.5 m en ligne droite, coupe de 6 à 8 m de large. Utilisation des pistes forestières existantes ou réaménagement de chemins de débardage (bordure de coupes)



*Aire de grutage :
défrichement de 12 à 16 ares*

Un compromis proposé pour le solaire

Hiérarchie des espaces pour l'implantation d'installation photovoltaïque



Espaces à privilégier

- Enveloppe urbaine (Secteur de Mirecourt, Sercoeur, Dompierre et Padoux en cours de réalisation)
- Délaissé ferroviaire
- ⚡ Proximité d'un poste source de distribution d'électricité

Espaces sensibles à potentiel

- Espace agricole en prairie permanente compatible si mixité d'usage avec pâturage
- Espace agricole compatible si mixité d'usage avec maraîchage

Espaces non-compatibles

- Réserve de biodiversité, forêt, zone Natura 2000, périmètre de 500m autour des monuments historiques et espace agricole incompatible (Réservoirs, forêts et espaces agricoles incompatibles en cours de réalisation sur le secteur de Mirecourt, Sercoeur, Dompierre et Padoux)

Contraintes aéronautique et paysagères

- Servitude aéronautique (risque d'éblouissement)
- † Monument remarquable
- Canal des Vosges
- ⋯ Espace sensible à des contraintes paysagères (non exhaustif)
- Route d'intérêt paysager



Point réglementaire lié à l'énergie : le SCoT outil de planification énergétique

Socle
législatif

Loi Urbanisme et Habitat, Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Grenelle I et II, Loi Littoral, Loi Montagne

Socle
réglementaire

Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable, Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021), Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI 2016-2021)

Échelle
Territoriale

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Programmes
Thématiques

Programme Local
de l'Habitat (PLH)

Plan de Déplacements
Urbains (PDU)

Schéma de Développement
Commercial (SDC)

Échelle Locale et
Intercommunale

Plan Local d'Urbanisme et POS, PLU
intercommunal et Carte Communale

Autorisation d'Urbanisme
Commercial

Échelle
Infra locale

Permis de construire

Opération de lotissement, ZAC et ZAD,
Réserves Foncières de plus de 5ha

CE QUI CHANGE AVEC NOTRE ET LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Source : RACF

